



Feuille Municipale

Edition spéciale 11 mai 2020



Hors-série

Madame, Monsieur,

Malgré la tenue du premier tour des élections municipales, le 15 mars, qui a permis à notre village de désigner ses 23 conseillers municipaux, le gouvernement a décrété que le mandat des équipes municipales sortantes était prolongé "jusqu'à mi-mai au moins" (probablement début juin) c'est-à-dire jusqu'au retour de conditions permettant la tenue de l'installation de la nouvelle Municipalité. C'est à ce titre, que nous vous adressons aujourd'hui cette "Feuille Municipale" pour vous apporter quelques informations sur la façon dont le déconfinement, qui se profile, se fera sur notre commune.

Mais tout d'abord, en ces moments difficiles exigeant de chacun d'entre nous discipline et solidarité pour stopper la propagation du coronavirus et sauver des vies, la Municipalité tient à remercier vivement tous les professionnels et les bénévoles qui ont agi et agissent encore en première ligne sur notre village et à adresser, à chacun de vous tous, ses pensées les plus amicales.

Notre commune a été particulièrement touchée : plus de 230 cas ont été recensés dont une dizaine nécessitant une hospitalisation. C'est pourquoi le déconfinement devra se faire de façon progressive, toujours avec une grande vigilance et dans le respect strict des consignes nationales.

Alors ne sortez qu'en cas de nécessité absolue, pensez à vous, pensez à vos proches et à tous ceux qui travaillent à rendre notre quotidien plus facile et supportable. Il faut que tous ensemble nous puissions travailler, retrouver une vie familiale normale, nous retrouver entre amis afin de pouvoir profiter tout simplement de la vie.

Je compte sur vous toutes et sur vous tous pour respecter les règles sanitaires indispensables qui protégeront votre vie et celles des autres.
Prenez bien soin de vous et des vôtres.

Merci pour votre compréhension.

Le Maire,

Guy MAGNIN-FEYSOT

1- Ecoles et temps périscolaire

Compte tenu des mesures gouvernementales et des contraintes sanitaires liées à l'épidémie, et après concertation avec les responsables des écoles de Levier, les responsables des Francas (périscolaire), la CCA 800 et la Maison de Santé, voici le calendrier établi pour une reprise progressive de l'enseignement en classe :

- La semaine du 11 mai est réservée à la concertation des enseignants (qui doivent rédiger le protocole sanitaire adapté à leur école), la préparation des lieux pour l'accueil des enfants.
- Les 18 et 19 mai, reprise des CM2, par demi-classe alternativement (un jour chacune)
- Les 25 et 26 mai, reprise des CP, par demi-classe également
- Les 2, 4 et 5 juin, reprise des GS de maternelle, par demi-classe alternativement

- Il n'y aura pas de reprise des maternelles petites et moyennes sections avant septembre.
- Début juin, nous statuerons sur la date de reprise des classes de CE1, CE2 et CM1, en fonction de l'évolution de la situation.
- Les enfants des personnels prioritaires (soignants, enseignants, personnel de sécurité) continueront d'être accueillis de la même façon qu'aujourd'hui.
- L'accueil périscolaire sera ouvert aux enfants accueillis à l'école, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, (décision le 2 juin quant aux mercredis).
- Les transports scolaires fonctionneront.

Les inscriptions des enfants dans les écoles pour la rentrée de septembre sont en cours (voir affiches en page 4).

2- La micro-crèche a rouvert ses portes avec un nombre d'enfants réduit.

3- L'ouverture des parcs publics est liée à « la couleur » de notre département : tant que nous affichons le rouge, ils restent fermés.

4- Mairie : accueil physique

A compter du 12 mai, seul rouvre le service des cartes d'identité et passeports, selon les rendez-vous établis ; une sonnette permettra l'accès de la seule personne concernée au local dédié.

Pour toute autre demande, le secrétariat reste joignable par téléphone (08-81-89-53-22) ou par mail (secretariatmairie-levier@orange.fr).

5- Salles communales

Toutes activités et/ou animations dans les salles communales (salle des fêtes, des sports, salles de mairie, boulodrome, etc ...) sont proscrites jusqu'à nouvel ordre.

6- Bibliothèque

Afin de respecter les mesures sanitaires, la bibliothèque rouvre dans un premier temps pour un prêt de documents exclusivement « en drive », selon les modalités suivantes :

- Vous pouvez emprunter des livres, CD, DVD, sur demande, par mail (bibliotheque.levier@wanadoo.fr) ou par téléphone (03-81-89-58-73) du mardi au vendredi de 9h à 12h.
- Vous pourrez retirer vos documents du mardi au vendredi de 14h à 17h, **sur rendez-vous** en respectant le sens unique de circulation : vous entrerez par la salle voisine (ancienne ludothèque), y déposerez « vos retours » dans le bac prévu à cet effet, puis passerez dans le sas d'entrée de la bibliothèque pour y prendre vos documents et sortir. Pensez à prendre un sac.

8- La déchèterie est ouverte sous conditions. Voir page 4

9- Poste : du lundi au vendredi de 9h à 12h. Levée à 15 h.

10- Navette Levier – Pontarlier

Elle ne circule pas pour le moment. Vous serez informés de sa remise en service par le panneau lumineux, la page Facebook et le site de la mairie.

LE POINT SPECIAL SANTE

Les masques

- **Des masques réutilisables** (commandés par le biais de la Préfecture et l'Association des Maires du Doubs) seront distribués gratuitement à chaque habitant de Levier par la municipalité, dès leur livraison (nous ne sommes pas maîtres des délais...).
- Les masques Grand Public en tissu réutilisables sont en vente libre de même que les masques chirurgicaux.
- Pour les patients atteints du virus Covid-19 et les personnes à très haut risque médical, les masques sont délivrés sur prescription du médecin.
- **Un Atelier de couture de masques en tissu** (chacun chez soi mais dans le même but) s'est mis en place dès le début du confinement ; **une vingtaine de bénévoles** de Levier et des alentours ont répondu à l'appel... avec un résultat qui n'a rien d'anecdotique : **1240 masques livrés à ce jour !**
En ont bénéficié les structures médicales de Levier et de Pontarlier, L'EHPAD, le SIAD, l'ADMR, l'Eveil de Villeneuve, l'école Pergaud, le centre périscolaire, le supermarché, 6 entreprises, et enfin des particuliers.
53 surblouses, 2 blouses et des calots ont également été fournis au secteur médical par l'Atelier.
Un merci tout particulier à Marie-Hélène Berthod qui s'est chargée de la coordination de l'Atelier et qui a assuré avec Agnès Pourcelot la confection de 60% des masques...
Merci à toutes pour la couture, le temps donné sans compter, le don de matériel (tissu, draps, nappes, élastique, fil). **La confection continue**, au rythme des demandes.

Le dépistage en temps de déconfinement : des tests Covid nasopharyngés peuvent être réalisés par les infirmières du Clos Saint-Claude, **uniquement sur prescription médicale et sur rendez-vous**.

La Maison de Santé de Levier met à notre disposition (pages 5 et 6)

- un document **sur le masque**, sa mise en place, son port et son entretien : de sa bonne utilisation dépend son efficacité.
- Un schéma du **suivi médical des personnes présentant les symptômes du covid** à compter du 11 mai.

La solidarité

Merci aux bénévoles qui se sont proposés pour faire les courses des personnes dans l'impossibilité de se déplacer pendant le confinement, et à tous ceux qui sont attentifs à leurs voisins.

« Soyez vigilants, les réseaux sociaux peuvent véhiculer de fausses informations. Référez-vous aux médias traditionnels et aux professionnels de santé. »

INSCRIPTIONS OUVERTES



A partir d'aujourd'hui,
vous pouvez pré-inscrire
votre enfant à l'école pour
la rentrée de septembre !



Marche à suivre :

- 1) Envoyer votre demande d'inscription à la Mairie par mail à l'adresse : secretariatmairie-levier@orange.fr accompagnée du scan du livret de famille et d'un justificatif de domicile + un numéro de portable. Si vous rencontrez des problèmes pour l'envoi des documents, appelez la Mairie au 03.81.89.53.22.
- 2) La mairie vous envoie par mail le certificat d'inscription.
- 3) Une fois le certificat d'inscription reçu, prenez contact avec l'école Pergaud par téléphone au 03.81.89.53.33 ou par mail à l'adresse : ecole.louis-pergaud.levier@ac-besancon.fr



ECOLE JEANNE D'ARC LEVIER

INSCRIPTION

pour la rentrée scolaire 2020

Renseignements par ...

Téléphone : 06.72.89.76.67

Mail : laure.coste00@orange.fr

Directrice de l'école : Laure Coste

L'ECOLE



COVID - 19 Gestion des déchets



A partir du 4 mai 2020 :
Ré-ouverture des déchèteries
SUR RENDEZ-VOUS et sous conditions

Frasne • Gilley • Levier • Saint Gorgon Main • Maisons du Bois Lièvreumont

Votre déplacement est-il indispensable ?
Merci de venir à la déchèterie uniquement si vous ne pouvez pas stocker vos déchets.
Avant de jeter... : est-ce réparable ? Pourquoi ne pas réutiliser / donner / vendre ?

Pour garantir la sécurité de tous, quelques consignes à respecter :



Prise de
rendez-vous
obligatoire



1 personne
par véhicule
sauf si objet lourd



Respect
des gestes
barrières



Port d'un masque
anti postillons
obligatoire
(non fourni)

Les agents ne pourront pas vous aider à décharger.
Merci pour votre compréhension pendant cette période exceptionnelle. 😊

Informations complètes sur www.smcom.fr
Tél. : 03 81 46 27 00

Le déconfinement de A à Z

MAIRE info

Bars	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Musées (grands)	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Bibliothèques	Réouverture le 11 mai.	Parcs et jardins	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts".
Cafés	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Plages	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Centres commerciaux (> 40 000 m ²)	Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet.	Rassemblements	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum.
Cérémonies religieuses	Pas avant le 2 juin.	Restaurants	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Cérémonies d'inhumation	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.	Salles de concert	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 1er juin.	Salles des fêtes/polyvalentes	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Cimetière	Ouverture au public le 11 mai.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé le 11 mai.
Cinéma	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Restent interdits, décision le 2 juin.
Collèges	Réouverture progressive à partir du 18 mai.	Sport (compétitions professionnelles)	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
Commerces	Réouverture le 11 mai.	Taxis	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Crèches	Réouverture le 11 mai.	Théâtres	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Écoles élémentaires	Réouverture le 11 mai.	Transports scolaires	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Festivals	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (locaux)	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Grands événements	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (> 100 km)	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel.
Lieux de culte	Déjà autorisés.	Universités	Fermées jusqu'en septembre.
Lycées	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Vacances (organisation)	Décision pour le 2 juin.
Marchés	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.	VTC	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Mariages	Reportés sauf urgence.		
Maternelles	Réouverture le 11 mai.		
Médiathèques	Réouverture le 11 mai.		
Musées (petits)	Réouverture le 11 mai.		

« Soyons tous responsables : la discipline de chacun protégera les plus fragiles. »

Les occasions de contact vont de nouveau augmenter avec le déconfinement, le respect des gestes barrière et de la **distanciation physique** prend encore plus d'importance. Le port du masque s'impose dans certaines situations (transport en commun, lieux où la distanciation physique ne peut être respectée...).

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTREtenir SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

Vos professionnels de santé restent à votre écoute.

Bien comprendre la stratégie de dépistage dans cette phase de déconfinement.

A partir du 11 mai, toute personne présentant des symptômes Covid (température, toux, fatigue, courbatures, perte de l'odorat...) devra prendre contact avec son médecin.

